



Brexit « No Deal » : ce qu'il faut savoir

Vous essayez de comprendre dans quelle mesure un « No Deal » pourrait affecter les importations et les exportations de marchandises ? Voici ce que les changements pourraient signifier pour votre activité – et ce que vous pouvez faire pour vous y préparer.



**Trevor Hoyle**

Directeur général adjoint des Opérations
Europe du Nord
FedEx Express

À l'approche du Brexit, nous tenons à informer nos clients que FedEx Express et TNT sont parfaitement en mesure de répondre à leurs besoins en matière d'expéditions transfrontalières, aujourd'hui comme demain. Les échanges commerciaux sont notre cœur de métier, et nous sommes prêts à assurer l'avenir des échanges internationaux, quels que soient les changements à venir.

La rapidité, la couverture et la fiabilité de notre réseau, nous permet de relier nos clients à plus de 200 pays et territoires. Nous avons l'expertise et l'expérience pour garantir l'acheminement de vos expéditions en toute conformité et sans heurt, entre des frontières et des régimes réglementaires souvent complexes.

Nous suivons de près les avancées du Brexit et évaluons ses éventuelles implications, non seulement pour le Royaume-Uni mais également en Europe et dans le reste du monde. Bien que personne ne puisse prédire avec certitude ce qui va changer, nous continuerons à évaluer

les impacts sur l'ensemble de nos activités afin de pouvoir proposer à nos clients le meilleur service possible, quel que soit le pays d'origine ou de destination de leurs expéditions.

Nous souhaitons également aider nos clients à anticiper les changements. Cela passe par une préparation à la possibilité de sortir de l'Union européenne, sans accord quant aux conditions de cette sortie et aux futures ententes commerciales. Notre guide « No Deal » regroupe les informations essentielles pour vous aider à comprendre dans quelle mesure un « No Deal » pourrait affecter votre activité.

Nous restons à l'écoute des questions et des préoccupations de nos clients et encourageons leur implication quelle que soit leur taille ou leur industrie. Si vous souhaitez nous poser une question sur le Brexit, envoyez-nous un e-mail à l'adresse suivante : brexitquestions@fedex.com. ou brexit@tnt.com

« Les échanges commerciaux sont notre cœur de métier, et nous sommes prêts à assurer l'avenir des échanges internationaux, quels que soient les changements à venir. »

Le « No Deal » expliqué

Si aucun traité de retrait officiel n'est signé, l'adhésion du Royaume-Uni au marché unique européen et à l'Union douanière européenne cessera à compter du 29 mars 2019 à 23h GMT. Ce résultat est désormais connu sous le nom de « No Deal ».

Dans ce scénario, la libre circulation des biens entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne prendra fin. Initialement prévue entre mars 2019 et décembre 2020 afin d'offrir plus de temps aux entreprises pour s'organiser, aucune période de transition n'aura lieu. Les marchandises échangées entre le Royaume-Uni et l'Union européenne seront soumises aux mêmes exigences que les marchandises des pays tiers, y compris pour le paiement des droits de douane..

Comme toutes les entreprises au Royaume-Uni et en Union européenne, nous attendons plus d'informations de la part du gouvernement britannique et des autorités européennes. Pendant que les négociations se poursuivent, FedEx et TNT se préparent au Brexit. Notre groupe de travail pluridisciplinaire évalue les impacts potentiels et élabore des plans destinés à garantir que nous pourrions répondre à vos besoins quels que soient les changements prévus.





Les mesures du gouvernement britannique

Le gouvernement britannique continue à poursuivre un accord négocié avec l'Union européenne, et pense qu'un « No Deal » est improbable. Il se prépare cependant à toutes les éventualités possibles, y compris à un « No Deal ». C'est pourquoi il a publié des recommandations qui couvrent les secteurs susceptibles d'être affectés par un « No Deal », afin d'aider les entreprises à s'y préparer.

Le Trésor britannique a accordé 3 milliards de livres Sterling aux ministères et aux administrations décentralisées d'Écosse, d'Irlande du Nord et du Pays de Galles afin qu'ils puissent se préparer au Brexit. Les transporteurs routiers pourraient avoir besoin de nouvelles autorisations pour le transport transfrontalier en cas d'absence d'accès réciproque entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Dans ce cas au Royaume-Uni, l'autorité reviendrait au gouvernement britannique via le Haulage Permits and Trailer Registration Act.

Ce qui pourrait changer

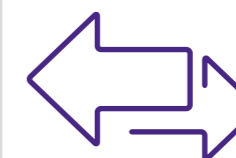
En cas de « No Deal », la suggestion émise par le gouvernement britannique et les autorités européennes est que les échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne aient lieu selon des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Le principe de traitement de la nation la plus favorisée (MFN) de l'OMC signifie que les mêmes droits, sur les mêmes marchandises, devront être appliqués à tous les membres de l'OMC sans distinction, sauf accord préférentiel en place.

Les entreprises devront appliquer les mêmes règles douanières et d'accises aux marchandises échangées entre le Royaume-Uni et l'Union européenne que celles actuellement appliquées aux marchandises échangées entre le Royaume-Uni et un pays situé en-dehors de l'Union européenne. Des déclarations douanières seront obligatoires lorsque les marchandises entreront au Royaume-Uni (déclaration d'importation), ou lorsqu'elles quitteront le Royaume-Uni (déclaration d'exportation).

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ROYAUME-UNI/UNION EUROPÉENNE EN QUELQUES CHIFFRES :

67 MILLIARDS DE £
DÉFICIT COMMERCIAL DU ROYAUME-UNI AVEC LE RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE



274 milliards DE £

VALEUR DES EXPORTATIONS BRITANNIQUES VERS LES AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

53%
PART DES IMPORTATIONS BRITANNIQUES EN PROVENANCE D'AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE



44%
PART DES EXPORTATIONS BRITANNIQUES EN BIENS ET SERVICES DESTINÉS AUX AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

616 MILLIARDS DE £
VALEUR TOTALE DES EXPORTATIONS BRITANNIQUES



Source : [ONS](#)



L'Union européenne devra appliquer les mêmes règles douanières et d'accises aux marchandises qu'elle recevra du Royaume-Uni, qu'aux marchandises reçues de pays situés en-dehors de l'Union européenne. Cela nécessitera des déclarations douanières, de sûreté et de sécurité. Le transporteur des marchandises (généralement le transporteur routier, la compagnie aérienne ou la compagnie maritime) devra remplir les déclarations de sécurité.

Le système informatisé de contrôle des mouvements de produits soumis à accises (EMCS) ne sera plus utilisé pour contrôler les suspensions de circulation de marchandises soumises à accise entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Il continuera à être utilisé pour contrôler la circulation de marchandises soumises à accises en régime suspensif au sein du Royaume-Uni, y compris la circulation vers et depuis les ports et les aéroports britanniques, ainsi que le Tunnel sous la Manche.

Des déclarations facilitées

Vos déclarations douanières sont plus simples lorsque vous utilisez FedEx Express et/ou TNT pour vos expéditions. Nous disposons en effet du statut d'opérateur économique agréé (OEA), un label de qualité reconnu dans le monde entier qui permet d'accélérer le dédouanement des expéditions.

Quelles pourraient être les conséquences d'un « No Deal » pour les exportateurs ?

Le gouvernement britannique a indiqué aux exportateurs qu'ils devaient prendre connaissance des conséquences éventuelles sur leurs activités des modifications apportées aux procédures douanières et aux droits d'accises en cas de « No Deal ».

- Familiarisez-vous avec les règles et les réglementations actuelles applicables aux exportations vers les pays situés en-dehors de l'Union européenne, dont un grand nombre pourrait s'appliquer après le Brexit. Pour plus d'informations sur les conséquences d'un « No Deal » et sur la manière de s'y préparer, cliquez [ici](#).
- Tenez compte du volume des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni et des éventuels impacts potentiels sur la chaîne d'approvisionnement, en collaborant par exemple avec les autres entreprises qui y prennent part, afin de garantir que la planification nécessaire est bien mise en place à tous les niveaux.
- Tenez également compte de l'impact sur les chaînes d'approvisionnement de vos partenaires britanniques. N'oubliez pas que, en cas d'absence d'accord de libre échange entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni s'effectueront selon des conditions non préférentielles déterminées par l'OMC.



- Considérez la manière dont les déclarations douanières devront être soumises, y compris la nécessité ou non d'engager un déclarant en douanes, un transitaire ou un prestataire logistique pour vous aider. Même chose en ce qui concerne les logiciels et les autorisations adéquats. FedEx Express et TNT peuvent vous aider pour tout ce qui concerne les droits et les taxes.
- Assurez-vous que la TVA, les taxes et les droits sur les importations dans le pays de destination soient bien payés lorsque cela est nécessaire, et respectez les procédures de transport – bien que cela relève habituellement de la responsabilité de la personne ou de l'entreprise qui importe.
- Les entreprises peuvent bénéficier d'un grand nombre de procédures d'exportation, comme les franchises de droits. Les exportateurs doivent disposer des autorisations adéquates lorsque nécessaires, et déposer les déclarations d'exportation auprès des Douanes, par le biais des outils douaniers en vigueur.

En cas d'exportation de marchandises vers le Royaume-Uni, une entreprise européenne devra :

- Disposer d'un numéro d'identification et d'immatriculation d'opérateur économique (EORI) valide.
- Soumettre une déclaration d'exportation aux douanes de son pays. Cette déclaration pourrait avoir à être soumise au préalable afin que l'autorisation d'exportation soit accordée avant que les marchandises ne quittent le pays d'expédition.
- Les entreprises pourraient également avoir besoin de demander une licence d'exportation ou de fournir des documents justificatifs en cas d'exportation de certaines marchandises depuis leur pays d'expédition.

Une gestion documentaire simplifiée

Compléter la documentation pour vos expéditions internationales ne devrait pas être un challenge. FedEx Express et TNT vous facilitent cette tâche. Nos outils d'expédition automatisés faciles à utiliser vous permettent de gagner du temps sur les formalités, d'éliminer les erreurs manuelles, et de garder le contrôle de vos expéditions.

[MyTNT](#) constitue l'option la plus rapide et la plus simple pour les expéditions TNT classiques. Vous accédez à votre propre zone sécurisée sur notre site Web, qui vous permet de stocker votre carnet d'adresses en toute sécurité, d'effectuer des réservations et de gérer les formalités, le tout en un seul endroit, et sans avoir à consulter des systèmes externes.

- Un devis personnalisé et immédiat, quel que soit le type d'expédition.
- Un accès multi-utilisateur et des rapports détaillés.
- Un envoi des documents administratifs directement à vos clients, par e-mail.
- Un suivi en temps réel pendant le transport, avec la preuve de livraison incluse.
- Recevez votre facture en ligne, ou payez en ligne dans certaines régions.

FedEx Electronic Trade Documents (ETD) aide les clients à rationaliser leurs expéditions dans le monde entier grâce à un téléchargement électronique des documents commerciaux et douaniers.

Cela permet un ramassage plus rapide et aide à pré-dédouaner les expéditions, ce qui réduit ainsi le risque de retard lors du passage aux douanes.

ETD est gratuit et facile à utiliser pour les clients, qui doivent simplement activer la fonctionnalité dans leur outil d'expédition automatisé. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

FedEx Express et TNT seront prêts pour le Brexit

FedEx Express et TNT exploitent un hub et un réseau en étoile subdivisé en trois couches.

Un réseau terrestre dans le pays pour la collecte et la livraison, un réseau routier européen et un réseau aérien international. Nos équipes examinent les performances et la configuration de notre réseau afin de garantir à nos clients les temps de transit les plus rapides possible et le meilleur niveau de service.

Nous continuerons à exploiter le même réseau après le Brexit, quel que soit le scénario, et nous continuerons à surveiller notre réseau et notre capacité à respecter les temps de transit.

Quelles pourraient être les conséquences d'un « No Deal » pour les importateurs ?

En cas de « No Deal », avant d'importer des marchandises depuis le Royaume-Uni, une entreprise européenne devra :

- S'enregistrer afin d'obtenir un numéro d'identification et d'immatriculation d'opérateur économique (EORI). Vous en aurez besoin pour pouvoir échanger des marchandises au sein et en dehors de l'Union européenne.
- Assurez-vous que les contrats et les conditions de service internationales (Incoterms) indiquent bien que vous êtes désormais un importateur. Vérifiez que les bons Incoterms sont bien inclus à la facture commerciale afin de définir les conditions de la transaction.
- Considérez la manière dont les déclarations d'importation devront être soumises, y compris la nécessité ou non d'engager un déclarant en douanes, un transitaire ou un prestataire logistique pour vous aider (les entreprises qui souhaiteraient le faire elles-mêmes devront faire l'acquisition des logiciels et des autorisations nécessaires auprès des douanes de leur pays). Le recours à un déclarant en douanes ou l'acquisition des logiciels et des autorisations nécessaires auprès des douanes nationales impliqueront des coûts. Le service international standard FedEx Express comprend les formalités de dédouanement normales liées aux importations.
- Déterminez la classification, la description et la valeur de vos marchandises, et indiquez-les sur la déclaration douanière.

Pour savoir comment remplir une facture commerciale, cliquez [ici](#) ou [ici](#).





En cas de « No Deal », en cas d'importation de marchandises depuis l'Union européenne, une entreprise britannique devra également :

- Avoir un numéro d'identification et d'immatriculation d'opérateur économique valide (EORI)
- S'assurer que son transporteur aura bien déposé une déclaration sommaire d'entrée.
- Remettre une déclaration d'importation au service de collecte des taxes du gouvernement britannique (HRMC) à l'aide de son logiciel, ou demander au déclarant en douanes, au transitaire ou au prestataire logistique de le faire pour elle.
- Payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'importation, y compris les droits d'accises sur les marchandises soumises à accises, à moins qu'elles fassent l'objet d'une exonération de droits (entrepôt douanier ou d'accises).

Les droits de douane au Royaume-Uni

Le gouvernement britannique mettra certainement en place le paiement de droits de douanes, sur les marchandises importées depuis l'Union européenne, à un nouveau taux qu'il définira. Ces nouveaux tarifs remplaceront le tarif douanier commun de l'Union européenne (TDC).

Les autorités britanniques publieront ces nouveaux taux avant que le Royaume-Uni ne sorte de l'Union européenne. Ces tarifs prendront en compte les différentes procédures d'importation, comme le calcul de la valeur marchande, les différents formulaires, codes et formalités à suivre.

Un importateur ou son représentant devront utiliser les consignes indiquées avec les règles à l'importation afin de déterminer la classification des marchandises et donc le montant des droits d'importation.

Où puis-je trouver des informations sur les droits de douane ?

Le HMRC, le service de collecte des taxes du gouvernement britannique, publie des informations et des conseils sur les droits de douane avec la liste des codes de produits nécessaire pour classifier les marchandises ainsi que l'ensemble des tarifs et des procédures.

Les entreprises pourraient également avoir besoin de demander une licence d'importation ou de fournir des documents complémentaires en cas d'importation de certaines marchandises au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus sur les exigences liées aux importations et aux autorisations au Royaume-Uni, cliquez [ici](#).



Ressources sur le Brexit

Publications du gouvernement britannique

Le gouvernement britannique a publié une série de recommandations pour se préparer à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord de retrait. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Accompagner nos clients tout au long du Brexit

FedEx et TNT aident leurs clients à anticiper le Brexit. Utilisez notre boîte à outils « Brexit » pour préparer votre entreprise aux changements. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#) ou [ici](#).

Factures commerciales

Il est important que vous sachiez comment remplir une facture commerciale. Utilisez nos outils gratuits [ici](#) ou [ici](#).

FedEx Electronic Trade Documents

Pour homogénéiser le processus de dédouanement, vous pouvez transmettre vos documents douaniers par voie électronique à l'aide de FedEx Electronic Trade Documents. Découvrez comment cet outil peut vous aider à éviter les retards en douane, à accélérer les livraisons, et à réduire les formalités administratives. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Portail internet du gouvernement français

Un site internet dédié au Brexit a été créé afin de permettre aux entreprises et aux individus de comprendre et d'anticiper les conséquences du Brexit. Pour le consulter, cliquez [ici](#). Des réunions d'information à destination des entrepreneurs sont également organisées sur l'ensemble du territoire français. Pour consulter l'agenda et s'inscrire, cliquez [ici](#).

Les droits de douane en vertu des règles de l'OMC

En cas de "No Deal", les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce s'appliqueront pour le calcul des droits de douane. Vous pouvez consulter le site de l'OMC sur les droits de douane [ici](#).



Contact

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse brexitquestions@fedex.com ou brexit@tnt.com ou à consulter nos sites Web fedex.com/brexit ou tnt.com/brexit